Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Inscriptions au registre du commerce
Sous-rubrique: Mutation
Date de publication: SHAB - 07.03.2019
Numéro de publication: HR02-1004582225
Canton: BE

Entité de publication:
Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Fondation du Foyer pour personnes âgées du Bas-Vallon, Les Roches, Orvin

Fondation du Foyer pour personnes âgées du Bas-Vallon, Les Roches
Les Oeuches 26
2534 Orvin
IDE: CHE103911370
Forme juridique: Fondation
Siège: Orvin

Registre responsable: Handelsregisteramt des Kantons Bern

Fondation du Foyer pour personnes âgées du Bas-Vallon, Les Roches, à Orvin, CHE-103.911.370, fondation (No. FOSC 100 du 24.05.2017, Publ. 3540959). Personne(s) et signature(s) radiée(s): Schindelholz, Nelly, de Marbach SG, à La Heutte (Péry-La Heutte), membre, avec signature collective à deux; Brossard, Pierre, de Saignelégier, à Orvin, membre, sans droit de signature. Inscription ou modification de personne(s): Léchot, Marc-André, de Orvin, à Orvin, membre du conseil de fondation, avec signature collective à deux [précédemment: à Les Prés-d'Orvin (Orvin), membre du conseil de fondation, sans droit de signature]; Eicher, Stephan, de Péry-La Heutte, à La Heutte (Péry-La Heutte), membre du conseil de fondation, sans droit de signature; Tièche, Julien, de Reconvilier, à Orvin, membre du conseil de fondation, sans droit de signature.

Précédente publication dans la FOSC:
Date de la publication dans la FOSC : 24.05.2017
Numéro de l'édition de la FOSC : 100

Remarques:
Cette annonce est publiée sur la base d'une modification non précisée
La mutation de l'entité juridique mentionnée a été effectuée dans le registre du commerce.
Publication selon les art. 9 et 35 ORC.
Registre journalier no 3800 du 04.03.2019